

PROPOSITIONS POUR UN PROJET DE  
**GRAND PARC DES TROIS PLATEAUX DE L'EST PARISIEN**  
PROJETS PILOTES POUR UNE MÉTROPOLE NATURE  
État avril 2022

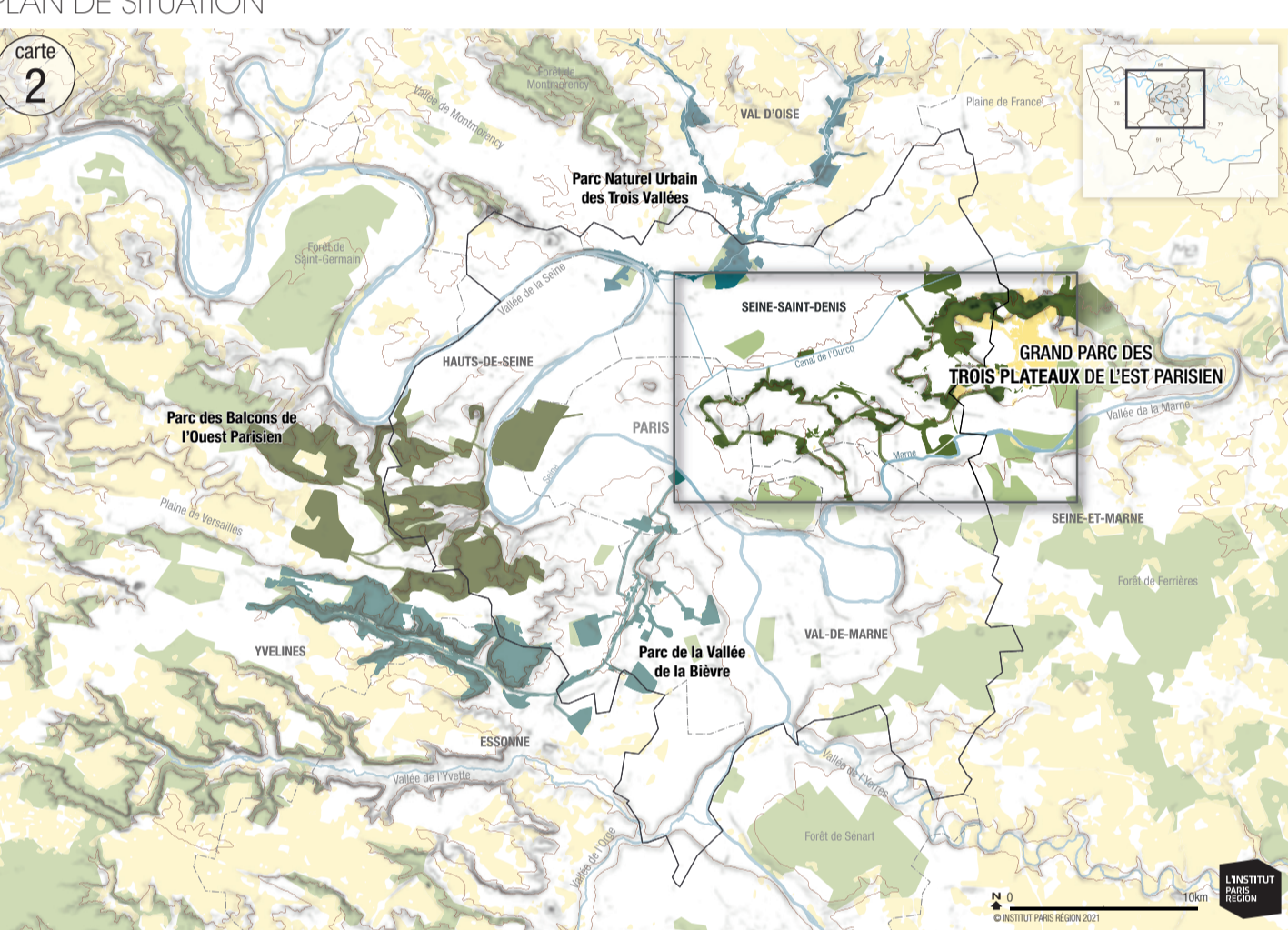


Un territoire désire une trame de continuités paysagères, écologiques, agricoles, récréatives et de mobilité douce, susceptible de contribuer à faire du « Parc des Trois Plateaux de l'Est Parisien » (carte 1), un véritable lieu de vie et de lien social. L'objectif est de créer un véritable lieu de vie et de lien social, susceptible de contribuer à faire du « Parc des Trois Plateaux de l'Est Parisien » (carte 1), un véritable lieu de vie et de lien social.

À cheval sur Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne, l'Est Parisien est un territoire d'avenir qui constitue un enjeu majeur de la métropole. Ce territoire est riche de ses paysages, de ses patrimoines, de ses savoirs et de ses habitants. Il est un véritable lieu de vie et de lien social, susceptible de contribuer à faire du « Parc des Trois Plateaux de l'Est Parisien » (carte 1), un véritable lieu de vie et de lien social.

Ce système de parcs permet d'organiser autour d'un véritable patrimoine paysager les trois territoires (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) qui forment le Grand Paris. Ce système de parcs permet d'organiser autour d'un véritable patrimoine paysager les trois territoires (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) qui forment le Grand Paris.

**QUATRE PROJETS-PILOTES POTENTIELS POUR UNE MÉTROPOLE-NATURE**  
PLAN DE SITUATION



**ENJEUX DE MISE EN VALEUR DES CONTINUITÉS**  
PAYSAGE, ÉCOLOGIE, MOBILITÉS DOUCES

- Parc des Hautures et Promenade des Hautures** (cf. Secteur à enjeux A)
- A1 : Paris 19<sup>e</sup> - Montreuil - Noisy-le-Sec - Contribution à la Promenade des Hautures entre le fort Romainville et l'avenue du Parc. Projet global de mise en valeur de la corniche des forts (64 ha).
  - A2 : Romainville - Noisy-le-Sec - Contribution à la Promenade des Hautures entre le fort de Stalingrad et le fort de Noisy (2000 m² de plan d'eau).
- Coteaux d'Avron et coulée verte A103** (cf. Secteur à enjeux B)
- B1 : Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois - Recoupement de la coulée verte A103 en liaison avec la Vallée de la Seine.
  - B2 : Rosny-sous-Bois - Mutation du centre Forêt 2 intégrant une continuité écologique et de cheminement entre Parc des Hautures et A103.
  - B3 : Bois de Fontenay-sous-Bois - Recoupement en parc linéaire du triangle existant de l'A103.
  - B4 : Bondy et Rosny-sous-Bois - Contribution à cheminement en traversée des versants.
  - B5 : Vallée de la Seine - Contribution paysagère et de cheminement vers le Plateau d'Avron. Mutation à long terme des zones d'activités.
  - B6 : Rosny-sous-Bois - Intégration de la coulée verte dans le futur secteur de logements. Continuité écologique, paysagère et de cheminement.
- Parc de la corniche de l'Aulnoye** (cf. Secteur à enjeux C)
- C1 : Chelles - Continuité écologique, paysagère et de cheminement entre la Corniche de l'Est et le Parc Forêt du Bois de l'Étoile.
  - C2 : Gagny - Recoupement et désenclavement du parking de la Corniche de l'Est afin d'assurer la continuité écologique, paysagère et de cheminement.
  - C3 : Gagny - Mise en valeur des allées de l'Aulnoye - Saint-Fiacre et de la Corniche de l'Est afin d'assurer la continuité écologique, paysagère et de cheminement.
  - C4 : Gagny - Recoupement et désenclavement du parking de l'Est afin d'assurer la continuité écologique, paysagère et de cheminement.
  - C5 : Chilly-sous-Marne - Continuité écologique, paysagère et de cheminement entre les parcs de Chilly (cf. Carte 1, hors Secteur à enjeux).
  - C6 : Montfermeil - Contribution à cheminement vers le Parc Régional du Mont Guichet. Mise en valeur paysagère et écologique.
- Liaisons vers le canal de l'Ouerc et la Marne** (cf. Carte 1)
- D1 : Noisy-le-Sec - Continuité écologique, paysagère et de cheminement entre le Parc de la Marne et le Canal de l'Ouerc.
  - D2 : Bondy - Mise en valeur de la trame paysagère et création de liaisons douces.
  - D3 : Villenoble - Le Raincy - Livry-Gargan - Continuité écologique, paysagère et de cheminement depuis le Plateau de Montfermeil jusqu'au Canal de l'Ouerc.
  - D4 : Gagny - Chelles - Mise en valeur et restauration du ru de Saint-Roch, entre le Parc de la Marne et le Canal de l'Ouerc.
  - D5 : Chelles - Continuité écologique, paysagère et de cheminement entre la Montagne de Chelles et le Parc du Sempin.
  - D6 : Noisy-sur-Marne - Continuité écologique, paysagère et de cheminement entre le Croissant Vert et la Marne (ru de Noisy) jusqu'au Canal de l'Ouerc.

**LÉGENDE DES CARTES**

**Espaces ouverts et paysage**

- ESPOU : Espace vert ou de nature ouvert au public
- ESPOU : Espace vert ou de nature en projet d'ouverture au public
- ESPOU : Espace vert ou de nature potentiellement ouvert au public
- ESPOU : Espace de petite agriculture diversifiée ou de jardins familiaux
- ESPOU : Espace ouvert ou civique
- ESPOU : Autre espace vert ou de nature
- ESPOU : Espace public de continuité
- ESPOU : Périmètre régional d'observation foncière (PRF)
- ESPOU : Espace public de continuité
- ESPOU : Stationnement et observation naturel ouvert au public

**Continuités**

- Continuités paysagères de l'Est Parisien
- Promenade existante
- Promenade existante à aménager
- Promenade à créer
- Voies à cheminement possible
- Continuité à créer
- Passeoires à créer

**Autres continuités**

- Continuités existantes
- Continuités existantes à aménager
- Promenade à créer
- Itinéraires de randonnée
- Continuité écologique régionale

**Transports en commun**

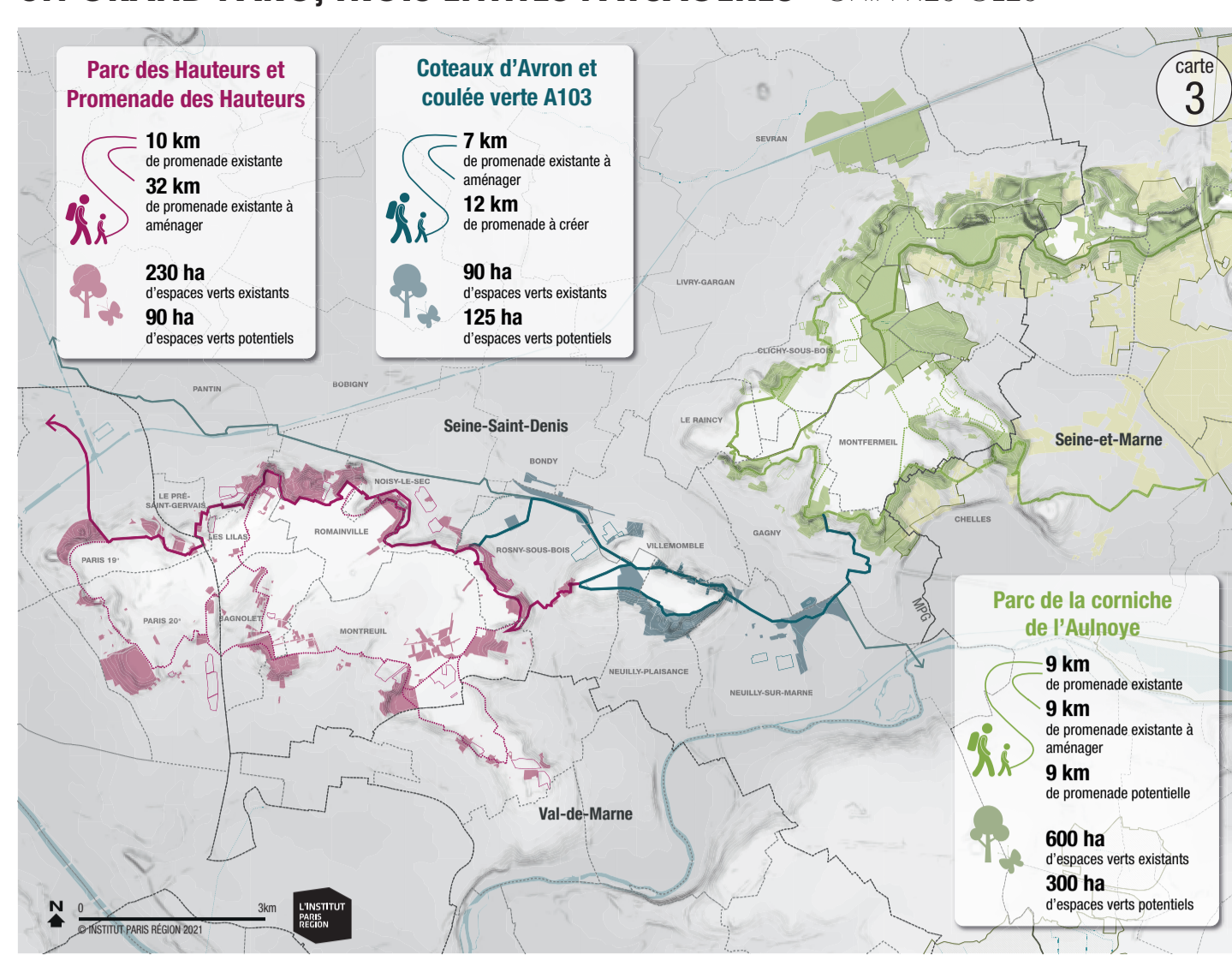
- Réseau de transport
- Métro / Tram / GPE
- Tramway

**Espaces bâtis**

- Projet d'aménagement ou de renouvellement urbain
- Enjeux de l'opération A103
- Occupation ou projet préliminaire
- Pont de transit
- Lignes communales



**UN GRAND PARC, TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES** - CHIFFRES CLÉS



**Paysages/Usages** | **Problématiques** | **Potentiels**

**PARC DES HAUTEURS ET PROMENADE DES HAUTEURS**

**COTEAUX D'AVRON ET COULÉE VERT A103**

**PARC DE LA CORNICHE DE L'AULNOYE ET DES COTEAUX DE GAGNY ET DE CHELLES**

**PARC DU PLEIN DE L'AUINOYE ET DES COTEAUX DE GAGNY ET DE CHELLES**

**L'INSTITUT RÉGION**